

de la séance jusqu'à dix heures demain matin. La prorogation semble une chose assurée pour demain matin.

L'honorable M. LEMIEUX: La Société royale a une assemblée demain matin à dix heures. Plusieurs des membres des deux Chambre en font partie. Le très honorable leader ne pourrait-il pas plutôt ajournée jusqu'à onze heures, ou onze heures et demie?

L'honorable M. BUREAU: Ne peut-on pas espérer la prorogation ce soir?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je le saurai probablement dans deux ou trois, ou cinq minutes.

L'honorable M. BUREAU: Nous pouvons attendre une heure.

Le très honorable M. MEIGHEN: S'il n'y a pas moyen de proroger ce soir, je proposerais l'ajournement jusqu'à dix heures demain matin, parce que la prorogation a généralement lieu à onze heures ou onze heures et demie et je ne voudrais pas que le bill des finances nous arrivât à la dernière minute. Ce ne serait pas juste pour le Sénat. J'attends des nouvelles de minute en minute...

L'on m'apprend que la prorogation aura lieu demain à onze heures et demie. Je propose donc que le Sénat s'ajourne jusqu'à dix heures demain matin.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à dix heures, demain matin.

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD
BLONDIN

Jeudi, 26 mai 1932.

Le Sénat se réunit à dix heures du matin, Son Honneur le président occupant son fauteuil.

Prières et affaires courantes.

RELATIONS COMMERCIALES

MOTION REJETEE

Avant l'appel de l'Ordre du jour:

L'honorable M. McLENNAN: Je prie la Chambre de bien vouloir me permettre de proposer:

Qu'il soit imprimé 600 exemplaires anglais et 200 exemplaires français du compte rendu des témoignages recueillis par le comité permanent des relations commerciales du Canada pour distribution au grand public.

Je pensais que la motion tendant à l'adoption du rapport touchait à ce point, mais je m'aperçois maintenant qu'il n'en est rien.

Le très hon. M. MEIGHEN.

L'honorable M. DANDURAND: Si mon honorable ami nous avait avertis de son intention d'apporter une légère modification, je lui aurais conseillé de prendre l'année aux chiffres les plus élevés comme terme de comparaison pour notre commerce étranger. Il a choisi deux années à la suite desquelles le commerce a augmenté considérablement. Peut-il me dire si la motion actuelle a trait simplement au rapport?

L'honorable M. McLENNAN: Non. Nous avons adopté le rapport, mais, par erreur j'ai oublié de parler du compte rendu des témoignages.

L'honorable M. DANDURAND: La motion a trait simplement au rapport et non aux témoignages?

L'hon. M. McLENNAN: On a déjà autorisé l'impression du rapport, mais la motion ne mentionnait pas alors les témoignages. La nouvelle motion se rapporte à ces derniers.

L'honorable M. DANDURAND: Le comité les considérerait-il d'une importance suffisante pour en motiver l'impression?

L'honorable M. McLENNAN: Oui.

L'honorable M. LAIRD: Un mot ou deux avant que nous passions au scrutin. On a soulevé et discuté hier ou avant-hier le principe sur lequel repose la motion à l'étude, à propos d'une autre motion. Depuis j'ai réfléchi de nouveau sur le sujet. Nous avons peut-être fait une erreur, l'autre jour, en autorisant l'impression d'un si grand nombre d'exemplaires anglais et français. A cause des temps durs que nous traversons et de l'économie absolument essentielle, je pense que la Chambre se lance beaucoup trop facilement dans ces dépenses. Les considérations de l'honorable représentant de Rougemont (l'honorable M. Lemieux) et d'autres à cet égard ont fait une forte impression sur moi. Ils conviendront comme moi, j'en suis sûr, qu'on doit se demander si les travaux d'impression dont on nous parle maintenant devraient être autorisés. Rappelons-nous que les délibérations du comité n'ont pas attiré beaucoup d'attention. Bien que le compte rendu puisse être d'intérêt général, la question est de savoir s'il est assez intéressant pour motiver les frais de l'impression à l'heure actuelle. Pour ce motif, dans l'intérêt de l'économie, je conseille à mes honorables amis que j'ai mentionnés d'appuyer mon opposition à l'impression du document vu les circonstances de l'heure.

L'honorable R. LEMIEUX: Honorables sénateurs, c'est avec sincérité que je m'opposais hier, sous prétexte d'économie, à l'impression d'un rapport. Bien que j'apprécie hautement la besogne accomplie par le comité présidé